



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2022

N° B03_03_2022_03 - Autorisation de signer les lots n°1, n°4 et n°5 du marché public n°2021_AMT02 - Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	16	5	21	9

Pour : 21	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 25 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le trois mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Béronne (Les Arcades) à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, THELLIER Odile

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à CACLIN Philippe), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, GUERY Patrice, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAUT Evelyne

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Autorisation de signer les lots n°1, n°4 et n°5 du marché public n°2021_AMT02 - Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu l'article L.1414-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa n°1 : « La préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le montant est supérieur ou égal à 214 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Vu la délibération en date du 9 avril 2018 de la Communauté de communes Mellois en Poitou décidant la mise en oeuvre technique et administrative des inventaires des zones humides, des réseaux hydrographiques, des plans d'eau et du maillage bocager par les services de la communauté de communes ;

Vu la prescription n°45 du schéma de cohérence territoriale de Mellois en Poitou approuvé le 2 mars 2020 imposant parallèlement à l'élaboration ou la révision générale des documents d'urbanisme, la réalisation d'un inventaire qualitatif des réseaux de haies [...] ;

Vu la prescription n°54 du schéma de cohérence territoriale de Mellois en Poitou approuvé le 2 mars 2020 imposant la conduite d'inventaires des zones humides à l'échelle communale lors de l'élaboration ou la révision générale d'un document d'urbanisme en concertation avec les structures porteuses des SAGE en vigueur ;

Considérant que ces inventaires ont pour objectif de dresser un état des connaissances géolocalisé (localisation, étendue, fonctionnalité) des zones humides, des réseaux hydrographiques, des plans d'eau et du maillage bocager afin de garantir des modalités de gestion visant la préservation et la restauration de ces espaces à forts enjeux écologiques et hydrauliques, et jouant un rôle dans l'adaptation au changement climatique, la régulation des crues et le maintien des sols ;

Considérant que les rapports d'études et les cartographies de ces inventaires permettront la délimitation des zones à urbaniser, des zones naturelles et de la trame verte et bleue dans lors de l'élaboration du zonage du plan local d'urbanisme intercommunale de Mellois en Poitou ;

Considérant que le plan local d'urbanisme intercommunal de Mellois en Poitou doit être compatible avec les prescriptions du schéma de cohérence territoriale de Mellois en Poitou approuvé le 2 mars 2020 ;

Considérant la nécessité de réaliser ces inventaires à l'échelle de toutes les communes membres de la Communauté de communes Mellois en Poitou, il est proposé un marché de services en ce sens.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H, l'ensemble des communes du territoire doit faire l'objet d'un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager. La réalisation de cet inventaire, conformément aux dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui couvrent Mellois en Poitou, conditionne la légalité du zonage des futures zones qui seront ouvertes à l'urbanisation dans le PLUI-H.

De plus, la réalisation d'une telle étude bénéficie de subventions des Agences de l'eau qui imposent que le dossier soit porté de manière mutualisée à une échelle supracommunale. Ainsi, au regard de l'ampleur du projet, la communauté de communes porte la démarche d'inventaire pour le compte des 62 communes du territoire.

La communauté de communes a publié un marché public de prestations de services, intitulé « Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou (62 communes) » sous la référence «MP_2021_AMT02_Inv_zh_haies».

A l'issue de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert, la Commission d'appel d'offres du 20 janvier 2022 a attribué :

- le lot n°2 Secteur SAGE Boutonne sud Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur 17 communes ;
- le lot n°3 Secteur SAGE Charente Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur 11 communes.

Les lots n°1 « Secteur SAGE Boutonne nord Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur 11 communes », n°4 « Secteurs SAGE SNMP et SAGE Clain Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur 12 communes et n°5 « Secteur SAGE SNMP Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur 11 communes » étaient restés infructueux en vertu d'offres inacceptables (une seule offre avait été déposée pour chacun des lots n°1, n°4 et n°5).

Pour pallier les offres inacceptables, la Commission d'appel d'offres du 20 janvier 2022 a décidé de mettre en œuvre pour ces trois lots la procédure avec négociation sur la base de l'article R.2124-3-°6 du Code de la commande publique qui permet de négocier, dans le cadre d'un appel d'offres, lorsque seules des offres irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3, ont été présentées pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

La convocation pour la mise en place de la négociation a été adressée par courriel le mardi 1^{er} février 2022 à 17h11 au bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT.

La procédure avec négociation a eu lieu avec le bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT le 8 février 2022 de 15h à 16h par visioconférence.

A l'issue de la négociation, le bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT a envoyé par courriel le 9 février 2022 à 16h35 une nouvelle offre pour chacun des lots. Au total, les propositions initiales ont subi une baisse d'environ 6 à 7 %.

La Commission d'appel d'offres du 17 février 2022 a émis un avis favorable pour attribuer les lots comme suit :

N° du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT de la solution de base (DPGF globale et BPU)
Lot n°1 Secteur SAGE Boutonne nord	DCI ENVIRONNEMENT SARL	• 138 180 € HT (DPGF) • 8 500 € HT (BPU) Total de 146 680 € HT estimatif sur la durée du marché.
Lot n°4 Secteurs SAGE SNMP et SAGE Clain	DCI ENVIRONNEMENT SARL	• 151 290 € HT (DPGF) • 8 500 € HT (BPU) Total de 159 790 € HT estimatif sur la durée du marché.

Lot n°5 Secteur SAGE SNMP	DCI ENVIRONNEMENT SARL	• 183 077,50 € HT (DPGF) • 8 750 € HT (BPU) Total de 191 827, 50 € HT estimatif sur la durée du marché.
------------------------------	---------------------------	--

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le marché de réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou (62 communes) avec :
 - Le lot n°1 « Secteur SAGE Boutonne nord » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 138 180 € HT (DPGF) et 8 500 € HT (BPU), soit un total de 146 680 € HT estimatif sur la durée totale du marché.
 - Le lot n°4 « Secteurs SAGE SNMP et SAGE Clain » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 151 290 € HT (DPGF) et 8 500 € HT (BPU), soit un total de 159 790 € HT estimatif sur la durée totale du marché.
 - Le n°5 « Secteur SAGE SNMP » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 183 077,50 € HT (DPGF) et 8 750 € HT (BPU), soit un total de 191 827, 50 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET